



FORMATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE HO-BO-HOV

DESCRIPTION

- vise à sensibiliser les travailleurs non électriciens aux risques électriques
- Transmettre les compétences d'intervention dans des zones avec des installations électriques
- Obtenir les habilitations BO et HO(V) pour intervenir à proximité de sources de tension (norme NF 18-510 de l'Union Technique de l'Électricité)

OBJECTIFS

- Comprendre et identifier les risques liés à l'électricité.
- Connaître les règles de sécurité et les bonnes pratiques à adopter en environnement électrique.
- Reconnaître les signaux, les balisages et les équipements de protection.
- Adopter un comportement adapté pour travailler en toute sécurité à proximité des installations électriques.
- Appliquer les procédures de base en cas d'incident lié à l'électricité.

PROGRAMME

- Introduction à l'électricité et aux risques associés
- Habilitations et réglementations
- Prévention et protection individuelle
- Pratiques sécurisées
- Cas pratiques et mises en situation

MÉTHODES DE FORMATION

- Exposés théoriques interactifs
- Études de cas
- Démonstrations et mises en situation
- Évaluation des connaissances (Tests et QCM)

RÉFÉRENCE : FO00..



DURÉE

- 7h (1 jour)

PUBLIC

- Personnel non électricien (travaillant dans des zones avec installations électriques)
- Tout salarié ayant besoin de l'habilitation BO-HO(V).

PARTICIPANTS

- Session de 1 à 10 personnes

FORMATEURS

- Pompiers professionnels
- En activité
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine
- Compétences pédagogiques de formateur.

RÉGLEMENTATION CODE DU TRAVAIL

- La norme NF C 18-510, élaborée par l'Union Technique de l'Électricité est la référente principale en matière de sécurité pour les opérations sur les installations électriques en France. Elle établit les règles de sécurité pour le personnel réalisant des opérations sur ou au voisinage d'installations électriques.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES


Notre organisme de formation s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap. Nous réalisons une analyse préalable des besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap dès son inscription. Cela nous permet d'identifier les adaptations nécessaires pour offrir une formation équitable et accessible.



QUELQUES CHIFFRES

- **200** accidents électriques graves par an sont recensés
- **50%** des accidents électriques implique un contact direct.
- **2,4 milliards d'euros** : c'est le coût annuel des accidents électriques en Europe.

 www.msecu.fr

 06 79 63 43 65

 contact@msecu.fr

